Union Africaine

FishGov 2 Project

EUROPEAN UNION



ANALYSE ET MESURES ENVISAGÉES CONCERNANT LES POLITIQUES, LES INSTITUTIONS ET LES QUESTIONS DE GOUVERNANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

Executive Summary

L'aquaculture en Afrique recèle un immense potentiel pour favoriser la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens de subsistance, la création d'emplois et la croissance économique. Le continent bénéficie de ressources naturelles abondantes, d'écosystèmes aquatiques diversifiés, de climats favorables, d'une main-d'œuvre jeune et croissante, ainsi que de cadres politiques favorables et d'une forte volonté politique. Des technologies commerciales bien établies, telles que l'élevage de tilapias en Égypte, en Ouganda et au Ghana, et l'aquaculture du poisson-chat au Nigeria, constituent déjà une base solide pour l'expansion de la production aquacole et des chaînes de valeur.

Cependant, le secteur reste confronté à des faiblesses importantes, notamment en matière de santé et de biosécurité des animaux aquatiques, d'infrastructures inadéquates tout au long de la chaîne de valeur, de manque de semences et d'aliments de qualité, d'options d'investissement et de financement qui sont limitées. Dans de nombreux pays africains, les politiques relatives à l'utilisation des intrants, à la surveillance des maladies et à la traçabilité sont soit faibles, soit inexistantes voir absentes.

Les opportunités résident dans la réduction du déficit alimentaire de l'Afrique, la mise à profit de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), la promotion du commerce intra-africain, l'expansion des chaînes de valeur aquacoles et l'adoption de systèmes innovants tels que les Systèmes Agro-Aquacoles Intégrés (SAAI's), les Systèmes Aquacoles en Recirculation (SAR/RAS) et les opérations alimentées par des énergies renouvelables. En outre, les partenariats internationaux, le développement des espèces indigènes et l'engagement des jeunes et des femmes constituent des axes de développement majeurs.

Les menaces comprennent les risques liés à la biosécurité résultant des flux incontrôlés de poissons, les effets du changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et la pollution de l'eau provenant de sources industrielles, agricoles et urbaines.

Le rôle des organisations africaines est essentiel pour remédier aux faiblesses et exploiter les opportunités.

- L'Union africaine (UA), par le biais du Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme (CPSR/PFRS) et de la Stratégie africaine pour l'économie bleue, fournit le cadre politique et stratégique pour le développement durable de l'aquaculture.
- L'UA-BIRA dirige la coordination continentale, notamment le Mécanisme Africain de Réforme des Pêches (MARP), qui favorise l'harmonisation des politiques régionales et le soutien technique à l'aquaculture et à la pêche.
- Les communautés économiques régionales (CER) (CEDEAO, SADC, COMESA, IGAD) ont élaboré des plans d'action régionaux pour l'aquaculture, harmonisé les réglementations et facilité le commerce transfrontalier et la surveillance des maladies.
- La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) élargit les débouchés commerciaux en réduisant les obstacles au commerce intra-africain du poisson, des aliments pour animaux et des intrants aquacoles.
- Les réseaux et partenariats continentaux de laboratoires soutenus par l'UA-BIRA et l'OIE renforcent la surveillance de la santé des animaux aquatiques, les diagnostics et les systèmes d'alerte précoce.
- Les modèles de PPP et de coopération régionale déjà mis en œuvre comprennent :

1. Le plan d'action pour l'aquaculture (2016-2025) de l'UA-BIRA, qui encourage les partenariats public-privé dans les domaines de l'alimentation aquacole, de la production de semences et de la biosécurité.
2. Le modèle de PPP nigérian pour le poisson-chat, qui relie les écloseries et les usines d'aliments privées aux services de vulgarisation du gouvernement.
3. Les PPP pour l'alimentation et les écloseries de tilapia au Ghana, développés conjointement avec des partenaires de développement et des investisseurs privés.
4. Les pôles aquacoles commerciaux en Égypte, soutenus par le gouvernement qui facilite l'accès à l'eau, l'attribution de terres et les investissements du secteur privé.
5. Le plan d'action pour l'aquaculture de la CEDEAO, qui harmonise les politiques et les normes en matière d'aquaculture dans toute l'Afrique de l'Ouest.

La voie à suivre :

Pour parvenir à une croissance durable de l'aquaculture et contribuer à l'Agenda 2063, l'Afrique a besoin d'une stratégie coordonnée aux niveaux continental, régional et national. Cela devrait inclure des systèmes harmonisés de surveillance des maladies aquatiques, des mesures strictes de biosécurité, des plans d'urgence, la promotion de systèmes intelligents sur le plan climatique et efficaces sur le plan des ressources, et la facilitation des PPP. Les organisations africaines (UA, UA-IBAR, CER, AFRM et AfCFTA) doivent continuer à mener l'harmonisation des politiques, le renforcement des capacités, la facilitation du financement et l'intégration des marchés régionaux afin de transformer l'aquaculture en un moteur durable de l'économie bleue.

Introduction

Une gestion efficace et durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique est essentielle pour la sécurité alimentaire, le développement économique et la résilience environnementale. Cependant, le secteur est confronté à des défis persistants, notamment une sensibilisation insuffisante aux politiques, des systèmes de surveillance faibles, une disponibilité limitée des données et les effets croissants du changement climatique. Une analyse SWOT a été réalisée afin d'évaluer les forces et les faiblesses internes, ainsi que les opportunités et les menaces externes, qui affectent le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, dans le but d'éclairer les politiques fondées sur des données probantes et d'orienter les interventions stratégiques.

A. ANALYSE SWOT DES POLITIQUES, DES INSTITUTIONS ET DES QUESTIONS DE GOUVERNANCE.

FORCES	FAIBLESSES
- Existence de plateformes et réseau des pêches pour soutenir la promotion des politiques et des institutions. - La plupart des États Membres de l'UA disposent de politiques et d'institutions régissant ce secteur. - La présence de plateformes de coordination contribue à la gouvernance des pêches en facilitant l'échange et le partage d'informations. - Existence d'orientations politiques, par exemple le CPSR/PFRS, les politiques régionales en matière de pêche et d'aquaculture, et efforts (efforts concertés) pour les aligner sur les meilleures pratiques mondiales et régionales. - Disponibilité d'instruments mondiaux prioritaires pour une adaptation aux politiques nationales. - Existence d'un mécanisme africain de réforme de la pêche et de sa mise en œuvre stratégique, y compris le groupe de travail sur les politiques, les institutions et la gouvernance en tant qu'organe de sa structure. - La contribution des centres d'excellence (CdE) de l'UA au développement de nouveaux produits de connaissance dans les domaines prioritaires. - Participation active des acteurs non étatiques à la formulation et à la mise en œuvre des politiques.	- Sensibilisation insuffisante aux mécanismes politiques et aux avantages de la transposition des instruments mondiaux. - Dépendance vis-à-vis des donateurs étrangers pour la mise en œuvre des projets. - Capacités et ressources insuffisantes en matière de gestion des pêches. - Faiblesse des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS). - Données insuffisantes et inaccessibles sur les ressources halieutiques (statistiques et données scientifiques). - Le groupe de travail se réunit uniquement pour approuver les produits de connaissance générés par les centres d'excellence, avec une participation limitée aux sessions conjointes du groupe sur les questions transversales. - Mécanismes inefficaces de diffusion des produits de la connaissance aux États membres et aux autres parties prenantes. - Mauvaise coordination entre les secteurs concernés par les ressources aquatiques et leur gestion. - Utilisation inefficace des instruments appropriés pour la gestion transfrontalière des pêches, tant en eau douce qu'en mer. - Manque de compréhension de l'accord Biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (BBNJ) et de son impact. - Bien que de nombreux États membres aient adopté l'économie bleue, aucun produit de connaissance sur des thèmes spécifiques n'a été développé.

OPPORTUNITÉS	MENACES
- Existence de projets Fish Gov (financés par l'UE). - De nombreux États membres de l'UA font référence aux instruments continentaux. - De nombreuses communautés économiques régionales (CER) intègrent la pêche et l'aquaculture dans leur programme de développement. - L'émergence de l'économie bleue est une opportunité pour renforcer la gestion durable des pêches dans le secteur de la pêche.	- Absence d'efforts concertés pour lutter contre la pollution plastique aquatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. - La plupart des politiques en matière de pêche ne tiennent pas suffisamment compte des conséquences imprévues de leur mise en œuvre. - Corruption et ingérence dans les décisions de gestion, y compris l'impact négatif des considérations politiques sur les questions de gestion des pêches. - La mise en œuvre des plans de gestion des pêches (y compris la réduction de l'effort de pêche, la durée et la zone de pêche, etc.) est susceptible d'affecter les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés de pêcheurs. - Les effets négatifs du changement climatique se traduisent par le déclin des stocks halieutiques et la perturbation de la production piscicole, y compris l'aquaculture.

B. PLAN D'ACTION SUR LES POLITIQUES, LES INSTITUTIONS ET LES QUESTIONS DE GOUVERNANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

Le projet de plan d'action ci-dessous présente les interventions stratégiques visant à renforcer la gouvernance, à améliorer l'engagement des parties prenantes, à garantir un financement durable et à renforcer les capacités techniques nécessaires pour libérer tout le potentiel du secteur. Il identifie les questions clés, propose des actions ciblées, attribue les responsabilités et fournit des calendriers indicatifs. Ce cadre est conçu pour guider les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), les organismes régionaux de pêche (ORP) et les autres parties prenantes vers une mise en œuvre coordonnée et axée sur les résultats.

Enjeux	Actions proposées	Interventions	Responsabilité
- Sensibilisation insuffisante aux mécanismes politiques et aux avantages de la domestication des instruments internationaux	- Identifier et synthétiser les meilleures pratiques en matière de mécanismes politiques et d'avantages liés à la transposition des instruments internationaux.	Note d'orientation et campagne de communication - ciblant les décideurs politiques et les législateurs	UA-BIRA, CER, États membres, forum biennal pour le suivi de l'adhésion et de la transposition des instruments internationaux
- Mauvaise allocation des ressources financières nationales aux projets	- Réaliser des études afin de déterminer les facteurs susceptibles d'améliorer l'allocation des ressources financières nationales aux projets.	Note de plaidoyer sur l'exploration d'autres possibilités de financement pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Afrique	UA-BIRA, groupe de travail sur la gouvernance
	- Créer des outils de sensibilisation pour les investissements du secteur public dans les pêches	Note de plaidoyer, mise en œuvre du guide PPP	UA-BIRA, ANE, secteur privé
-Capacités et ressources insuffisantes en matière de gestion des pêches	- Identifier les lacunes en matière de capacités et recommander des mesures appropriées pour parvenir à une gestion durable des pêches.	Analyse des lacunes pour la proposition FishGov3	UA-BIRA, CdE de l'UA, institutions spécialisées dans la pêche et l'aquaculture
Faiblesse des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	- Produire des données probantes afin d'aider les États membres à mettre en place des systèmes SCS efficaces	Note conceptuelle et note d'orientation	UA-BIRA, CER (centres régionaux de coordination SCS)

Enjeux	Actions proposées	Interventions	Responsabilité
- s insuffisantes et inaccessibles sur les ressources halieutiques (statistiques et données scientifiques).	Déterminer les approches appropriées pour que les États membres appliquent la stratégie de collecte, d'analyse et de diffusion des données de l'UA.	(i) Analyse des lacunes pour la proposition FishGov3 (ii) Notes conceptuelles et note d'orientation (iii) Mécanisme de financement durable pour la mise en œuvre de l'AFADAta	UA-BIRA, États membres, CER, CdE de l'UA
- Le groupe de travail se réunit uniquement pour approuver les produits de connaissance générés par les CdE, avec une participation limitée aux sessions conjointes du groupe sur les questions transversales.	- Élaborer des mécanismes permettant aux membres du groupe de travail de participer de manière appropriée à la production de produits de connaissance, en collaboration avec les CoE. - Impliquer les groupes de travail de l'AFRM dans la mise en œuvre des activités pertinentes du projet. - Promouvoir les sessions du groupe de travail conjoint sur les questions transversales liées aux politiques et à la gouvernance.	Réviser le mandat du groupe de travail afin d'y inclure les actions énoncées ainsi que les sessions conjointes du groupe de travail sur les questions transversales.	UA-BIRA, parties prenantes
- Mécanismes inefficaces de diffusion des produits de connaissance aux États membres et aux autres parties prenantes.	- Identifier les meilleurs mécanismes pouvant être utilisés pour diffuser facilement les produits de la connaissance aux États membres.	Recueillir les recommandations lors de la séance plénière	Gestion des connaissances de l'AU-IBAR
- Mauvaise coordination entre les secteurs des ressources aquatiques et de la gestion	- Concevoir des systèmes qui renforceront la coordination entre les secteurs des ressources aquatiques et de la gestion. - Par exemple, soutenir la mise en place de structures et de mécanismes de gouvernance et de coordination sectorielle de l'économie bleue aux niveaux régional et national.	Coordonner avec l'institution compétente de la CUA.	UA-BIRA, DARBE RECS ORP
- Utilisation inefficace des instruments appropriés pour la gestion transfrontalière des pêches en eau douce et en mer.	- Identifier les meilleures pratiques en matière de gestion transfrontalière des pêches, y compris une bonne coordination des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) pour les pêches en eau douce et marines.	(i) Identifier les lacunes de la proposition FishGov3 (ii) Produit de connaissance à cet égard	UA-BIRA, CER, ORP, ORGP
- Manque de compréhension de l'accord BBNJ et de son impact.	- Identifier et synthétiser les meilleures pratiques et les lignes directrices pour une mise en œuvre et une coordination adéquate des stratégies d'économie bleue.	(i) Notes d'orientation (ii) Notes conceptuelles (iii) Réunions nationales	CUA, AU-IBAR, CER, ORP, EM, autres parties prenantes

Enjeux	Actions proposées	Interventions	Responsabilité
-Absence d'efforts concertés pour lutter contre la pollution plastique aquatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture	- Produire des connaissances pour éclairer le débat sur un traité mondial juridiquement contraignant sur les plastiques ainsi que sur les stratégies nationales de lutte contre la pollution plastique aquatique (qui seront des stratégies continentales/ régionales couvrant à la fois les écosystèmes marins et d'eau douce).	(i) Élaboration de notes d'orientation sur les mesures à prendre (ii) Forum biennal pour examiner le point d'action	UA-IBAR, CER, États membres, ORGP
- La plupart des politiques de pêche ne tiennent pas suffisamment compte des conséquences imprévues de leur mise en œuvre.	- Élaborer une évaluation des risques liés à la mise en œuvre des politiques	(i) Analyse des risques des politiques (ii) Élaboration de notes d'orientation sur les impacts et les orientations des politiques	Institutions nationales, régionales et continentales chargées de la pêche et de l'aquaculture
- Manque de transparence, corruption et ingérence dans les décisions de gestion, y compris l'impact négatif des considérations politiques sur les questions de gestion des pêches	- Déterminer l'économie politique des réformes des politiques et de la gouvernance ; et recommander des mesures pour guider les États membres de manière appropriée. - Promouvoir la transparence et le respect des lois et réglementations nationales, régionales et internationales pertinentes en matière de pêche.	(i) Notes d'orientation sur la gouvernance, la surveillance et les quotas dans le domaine de la pêche (ii) Notes d'orientation sur l'économie politique et les impacts de la non-transformation (iii) Élaborer des notes conceptuelles	Gouvernements nationaux
- La mise en œuvre des plans de gestion des pêches (y compris la réduction des efforts de pêche, les périodes et zones de pêche, etc.) est susceptible d'avoir une incidence sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés de pêcheurs.	- Déterminer les approches appropriées (par exemple, l'environnement alimentaire) pour des politiques/ stratégies durables en matière de systèmes alimentaires aquatiques. - Déterminer des programmes de moyens de subsistance alternatifs (par exemple, aquaculture, horticulture, algoculture, etc.). - Déterminer les programmes de sécurité sociale appropriés au niveau national.	(i) Élaboration de notes conceptuelles mettant l'accent sur la forte participation des parties prenantes à l'élaboration des plans de gestion. (ii) Élaboration d'une note de plaidoyer sur les programmes de sécurité sociale destinés aux communautés de pêcheurs au niveau national	UA-BIRA, États membres, ANE

Enjeux	Actions proposées	Interventions	Responsabilité
- Les effets néfastes du changement climatique se traduisent par le déclin des stocks halieutiques et la perturbation de la production halieutique, y compris l'aquaculture.	- Déterminer les mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées concernant l'impact du changement climatique sur les communautés de pêcheurs, la pêche et l'aquaculture. - Recommander des approches appropriées pour mettre en place des capacités d'analyse et de prévision du changement climatique. - Déterminer les approches appropriées (par exemple, l'environnement alimentaire) pour des politiques/ stratégies durables en matière de systèmes alimentaires aquatiques. - Déterminer un programme de sécurité sociale approprié.	(i) UA - Élaboration de notes conceptuelles (ii) Recherche sur l'impact du climat, les mesures d'atténuation et d'adaptation (iii) Mise en œuvre de la stratégie continentale sur le climat de l' , aux niveaux régional et national.	UA-IBAR, CER, EM, conventions maritimes régionales, UA-CdE

Conclusion

Ce plan d'action fournit une feuille de route pour relever les défis les plus urgents en matière de gouvernance, de capacités et de durabilité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. En alignant leurs actions sur les stratégies continentales, en tirant parti de la coopération régionale et en promouvant l'élaboration de politiques fondées sur les connaissances, les États membres africains peuvent optimiser l'utilisation des ressources, améliorer les moyens de subsistance et garantir la santé à long terme des écosystèmes aquatiques. Sa mise en œuvre nécessitera une forte volonté politique, la mobilisation des ressources nationales et l'engagement inclusif de tous les acteurs concernés, des décideurs politiques aux communautés de pêcheurs. Si elles sont menées à bien, ces interventions permettront non seulement de renforcer la gestion des pêches, mais aussi de positionner le secteur comme un moteur essentiel de l'économie bleue et du programme de développement durable de l'Afrique.